

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023 A BALLENS

La séance est ouverte à 20h03.

M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à Ballens et remercie les membres présents.

2. Appel

Présents : pour le Codir : MM. Yves Coeytaux, Mauro Scascighini et Gabriel Reber
délégués(es) : Mmes Doris Wicky, Fabienne Coderey et Anne Debrauwer
MM. Christian Croisier, Antoine Gavin, Patrick Badan, Fabien
Dauphin et Alexandre Rosset

Non-excuse : délégué : M. Jean-Marcel Cuvit

3. Assermentations éventuelles

Aucune assermentation ou démission ne sont à l'ordre du jour.

4. Approbation de l'ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. Election d'un(e) scrutateur(trice)

L'assemblée a pris note de l'échange de fonction au sein du Conseil intercommunal de MM. Jean-Marcel Cuvit et Juan-Ramon Merino de Tiedra. M. Juan-Ramon Merino de Tiedra devient délégué et M. Jean-Marcel Cuvit suppléant pour la commune de Mollens.

Le poste de scrutateur reste vacant, car les deux membres de Mollens sont absents.

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023

Suite à l'intervention de M. Yves Coeytaux, la correction suivante doit être apportée au point 8, communications du Comité de Direction :

« le Codir et la SAGEP sont toujours investis dans l'étude de la construction éventuelle d'un nouveau puits au **Grand-Marais** » et non à Froideville.

Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

9. Propositions individuelles et divers

Suite à l'intervention de M. Patrick Badan la discussion s'engage au sein de l'assemblée sur les points suivants :

- Les niveaux d'eau dans les 3 villages sont toujours bas, de ce fait l'interdiction d'arrosage est encore d'actualité ; la création d'un nouveau puits au Grand-Marais serait la bienvenue.
- La consommation de l'eau diminue durant le week-end.
- La récupération de l'eau de pluie pour les WC se fait uniquement chez des privés ; une telle installation communale devrait faire l'objet d'un traitement de l'eau ; à la connaissance du Codir, aucune aide financière n'est proposée par le canton ; un ménage par commune effectue cette opération et plusieurs personnes la récupèrent pour l'arrosage des jardins.
- Les compteurs pour les habitations foraines ne peuvent plus se trouver à l'extérieur et parfois loin des propriétés ; ils doivent être installés à l'intérieur des maisons.

La parole n'est plus demandée.

M. le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h25.

Prochaine séance le mercredi 24 avril 2024, à 20h00 à Berolle.

Le président :



Antoine Gavin

La secrétaire :



Francine Meyer

